



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TERRE DE DIATOMÉE

Code du produit : 41277/41271

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Asséchant, support de culture, adjuvant de filtration

- Grade alimentaire

- Considéré comme additif alimentaire (E 551)

- Compatible bio (Utilisable en agriculture biologique NFU 44551)

Ce produit n'est pas un médicament

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison social : Groupe Relais-Vert

Adresse : 621 allée Bellecour. 84200. CARPENTRAS. France

Téléphone : 04.90.46.66.26

Fax : /

Mail : contact@maison-pinson.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

Société/ Organisme : INRS

Poison control center number :

Germany : 0551 192 40

England : 111

Spain : 91 562 04 20

Belgium : 070 245 245

Osrodki informacj toksykologicznej Poland : +48 12 411 99 99

Italy : 02 6610 1029

Ireland : +353 1 837 9964

Netherlands : 030 274 8888

Portugal : 808 250 143

Roumania : +4 021 210 6282

Russia : +7 (495) 928 16 87

Slovakia : +421 2 54 774 166

Switzerland : 145

Estonia : 16662

Latvia : 371 67042473

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Le mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Le mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Le mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Intervention:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Elimination:

P501 Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur.

L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie.

2.3 Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Diatomée naturelle 100%, extraite de carrières naturelles en Europe, raffinée mécaniquement sans transformation chimique

Numéro CAS : 61790-53-2

Contient 34% de CO₃CA

Présence de Al₂O₃ (01.40%) et Fe₂O₃ (00.72%)

Silice amorphe. (Teneur en silice cristalline < 0,01%)

Concentration en cristobalite (Cas 14464-46-1) < 0,01%

Pas de présence de Tridymite (CAS 15468-32-3)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

4.1 Description des premiers secours

Suite inhalation répétée ou prolongée, ou contact avec l'œil, rincer à grande eau

TERRE DE DIATOMÉE - 41277/41271

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non dangereux si ingestion involontaire

Irritation cutanée ou oculaire si contact prolongé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Validation médicale si nécessaire

Des effets d'irritation cutanée peuvent être traités localement par une crème hydratante appropriée

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser les moyens habituels à disposition

A noter que la TD peut servir de rétenteur de produits chimiques (types huiles / hydrocarbures) ou être utilisé comme sable en coupe-feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens appropriés habituels de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

La Terre de Diatomée peut servir occasionnellement de coupe-feu ou d'absorbant huiles et hydrocarbures

Pas de sous-produits particuliers de combustion

Se prémunir contre les poussières de Terre de Diatomée si brassage important

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si brassage important, se prémunir des poussières avec masque respiratoire (FFP1), lunettes et gants

Le produit n'est pas dangereux pour l'homme

La manipulation du produit ne provoque pas de conséquences indésirables, éviter toutefois de trop brasser de poussières en manipulant

Le produit n'est pas explosif

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Evacuer le produit souillé selon les réglementations déchets en vigueur

Le produit sain est bénéfique pour l'environnement une fois dans les sols

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/ aspirateur) : ne pas générer de poussières

6.4 Références à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCK

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer la poussière. Garder le produit dans son emballage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec à l'abri de la chaleur

Tenir compte de la présence de poussières dès manipulation, le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulières

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ventilation : Contrôle de la poussière à l'intérieur recommandée

Valeur maximale d'exposition VME : 5 mg/ m³ (fraction alvéolaire) ; 10 mg/m³ (fraction inhalable)

(Sources INRS)

Respiratoire : Non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI)



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est conseillé de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166

Le port de lunettes correctives ne constitue pas une protection

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante

Protection de la peau

Surveiller d'éventuelles irritations (rougeurs, picotements oculaires). De préférence porter des vêtements adaptés (Poussières)

Asséchant, il est recommandé d'hydrater la peau (crèmes, eau) après un usage prolongé

Protection respiratoire

Éviter l'inhalation des poussières

Porter un masque anti-poussières

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique :	Poudre
Couleur :	Blanche à crème
Odeur :	Inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH (à 10%) :	5 à 7 selon qualités
Point/ intervalle d'ébullition :	Non concerné
Densité en vrac :	350 kg/m ³ (légère variabilité)
Point/ intervalle de fusion :	1400 °C - 1450°C
Point/ intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné

9.2 Autres informations

- Non oxydant
- Isolant électrique

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Risques physiques : le matériau n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable

Tenir à l'écart de/ des :

- incompatible avec acide fluorhydrique

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Néant

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le produit est non toxique et sans danger

12.2 Persistance et dégradabilité

Gélification progressive sous l'effet prolongé de l'eau

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit se mélange facilement dans la terre et devient régulateur hydrique et activateur de croissance

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable. Non enregistré ECHA

12.6 Autres effets néfastes

Irritation ponctuelle possible en cas d'application prolongée

Substance inorganique

Généralement considéré comme chimiquement inerte dans l'environnement et écologiquement sans danger

Valorise le sol en terre ou le fumier (oligo éléments), rétenteur hydrique

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Si ce produit, tel que fourni devient un déchet, utiliser comme déchets solides banal pour les opérations de type enfouissement. Éviter de créer de la poussière

Si souillé doit être traité comme déchet selon réglementations locales

Non pollué peut être utilisé en activateur de croissance dans les sols

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exemple du classement et de l'étiquetage transport

14.1 Numéro ONU

-

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Garder le produit dans son emballage et en milieu sec. Éviter les poussières

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, et

d'environnement

Code de la Sécurité Sociale

15.2 Évaluations de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles, et de bonne foi. Toutefois, cela ne doit pas constituer une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel

En particulier il convient d'être vigilant pour tous risques possibles lors d'une utilisation non adaptée du produit, autres que ceux pour lesquels il est décrit

L'utilisateur du produit reste le seul responsable de son utilisation, de sa détention, de sa manipulation

Cette fiche de données de sécurité doit pouvoir être portée à l'attention de toutes personnes qui peuvent se retrouver en contact avec ce produit (stockage, sécurité, nettoyage, manipulations...).

